

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINESEC/DECC

CAP INDUSTRIEL SAUF IH/ESF
Session : 2013
Durée : 45mins
Cœff. :1

LEGISLATION DU TRAVAIL

Aucun document en dehors de ceux remis aux candidats par les examinateurs n'est autorisé

NB ; Avant de commencer à traiter le sujet vérifier qu'il comporte la page 1 sur 1

- I- **Définir : (6pts)**
- Accident de travail (2pts)
 - Conflits collectifs de travail (2pts)
 - Préavis (2pts)
- II- Enumérez deux types d'assurances sociales. (2pts)
- III- CAS PRTIQUE (13pts)

Après l'obtention du CAP en électricité, M. Edong est recruté comme Électricien à la Société Générale depuis 2005.

En 2007, le directeur général de Générale découvre que M. Kota est membre du syndicat national des électriciens du Cameroun et il lui inflige une mise à pied de quelque jours.

TRAVAIL A FAIRE

- 3.1- Qu'est ce qu'un syndicat de travailleurs ? (2pts)
- 3.2- Citez deux syndicats des travailleurs au Cameroun ? (2pts)
- 3.3- Donnez trois pouvoirs du chef d'entreprise ? (3pts)
- 3.4- Qu'est ce qu'une mise à pied ? Quelle est sa durée maximale ? (2pts)
- 3.5- Les raisons avancées par le directeur général peuvent-elles justifier la sanction infligée à M. Edong ? pourquoi ? (3pts)